

Duché de Bergue, qu'ils ayent, sans aucune perte de tems, à m'envoyer à Dorten trois Députés de leur Corps, afin de pouvoir prendre avec eux les mesures convenables au sujet de la livraison des fourages & des autres munitions nécessaires pour les troupes de S. M. Prussienne auprès de l'Armée des Alliés. Je ne fais aucun doute, que les Députés ne se rendent auprès de moi le plutôt possible. Car, je ne pourrois me dispenser à ce défaut & en cas de desobéissance, d'avoir recours à des moyens fâcheux & désagréables; au lieu qu'en se conformant à tout ce qui est raisonnable, les loüables Etats peuvent être assurés qu'on prescrira aux troupes de Sa Maj. Prussienne des ordres précis d'observer dans ce Duché la plus exacte & la plus rigoureuse discipline. Signé, GEORGES-LOUIS.

Le Landgrave de Hesse-Cassel compte, dans ces circonstances changées du tems présent, sur les mesures prises par les Alliés. Il compte de voir ses Etats héréditaires à l'abri d'être occupés de nouveau par les troupes Françoises, & il est revenu avec toute sa Maison de *Hambourg à Cassel*. Le Corps d'Infanterie & de Cavalerie de ce Prince, qui avoit pris des quartiers de cantonnement sur la *Lippe* dans le voisinage de *Lipstadt*, s'est mis en marche le 13. mais pour retourner dans le Pais de *Hesse*. Ce Corps doit y être joint par d'autres troupes, avec lesquels il sera employé à la défense de ce Landgraviat. Tous les chemins & toutes les routes qui y communiquent sont gardés par les Milices du Pays & par des Corps de Chasseurs Hinnovriens. Ils n'y laissent passer personne qui ne soit muni d'un passeport dûment certifié. Il y a dans *Marbourg* une garnison composée de trois Bataillons